



## CODIFICATION ADMINISTRATIVE

---

### Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale disponible au Service du greffe. Pour vérifier les dispositions applicables, le lecteur pourra consulter le texte officiel au Service du greffe de la ville de Sainte-Adèle.

La mention, à la fin d'un article, d'un numéro séquentiel de règlement indique que le règlement original a fait l'objet d'une ou plusieurs modifications dont la référence est alors précisée (**règlement, article**).

---

### **RÈGLEMENT 1240**

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 950 000\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND AINSI QUE LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL, INCLUANT LE COÛT DES TRAVAUX, LES FRAIS INHÉRENTS, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE, LES TAXES, LES IMPRÉVUS ET POUR AUTORISER UNE DÉPENSE NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 950 000\$**

#### **1240-1, a.2**

---

Règlement 1240, adopté le 21 novembre 2016, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017

Amendé par les règlements suivants :

- 1240-1, adopté le 16 avril 2018, entré en vigueur le 15 mai 2018;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :**

## **Article 1**

Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland, incluant certaines parties de conduites d'aqueduc, de conduites d'égout pluvial ainsi que d'un poste de relèvement (pompage), et à emprunter une somme de 1 950 000\$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 28 mars 2018 (Annexe A) et le bordereau de soumission de la compagnie Norclair inc. produite le 1er mars 2018 lesquelles sont jointes au présent règlement amendé pour en faire partie intégrante.

**1240-1, a.3**

## **Article 2**

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 950 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

**1240-1, a.4**

## **Article 3**

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

## **Article 4**

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **10,58%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont situés à l'intérieur du périmètre liséré en rouge apparaissant au plan joint au présent règlement sous l'annexe C, daté du 29 mars 2018, apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**1240-1, a.5**

## **Article 5**

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **73,39%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout sanitaire municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun par le plan joint au présent règlement sous l'annexe D, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**1240-1, a.6**

## **Article 6**

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **3,68%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout pluvial municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées

de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en vert par le plan joint au présent règlement sous l'annexe E, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**1240-1, a.7**

### **Article 7**

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **12,35%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**1240-1, a.8**

### **Article 8**

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **Article 9**

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

### **Article 10**

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**"ANNEXE A"**  
**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

**Travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland  
et réfection de la conduite d'aqueduc et d'égout pluvial**

**RÈGLEMENT 1240-1**

**Coût des travaux**

Coût des travaux (Annexe B) 1 644 918 \$

**Frais incidents**


Honoraires de surveillance	60 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	10 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	3 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Taxes	88 259 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	49 323 \$	
Frais de financement	93 000 \$	305 082 \$
		<hr/>

**Coût total du projet**

1 950 000 \$

**Financement**

Emprunt 20 ans 1 950 000 \$

  
Brigitte Forget  
Trésorière  
Le 28 mars 2018

## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**BORDEREAU DE SOUMISSION**
**RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION  
DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND**

PROJET : 159400154

**SOMMAIRE**

A) PRÉPARATION DU SITE	98,329.20 \$
B) AQUEDUC (PROVISION)	133,932.00 \$
C) ÉGOUT SANITAIRE	591,439.80 \$
D) ÉGOUT PLUVIAL	46,559.00 \$
E) POSTE DE RELÈVEMENT	288,111.00 \$
F) VOIRIE	156,380.50 \$
G) ÉLECTRICITÉ	49,318.50 \$
H) DIVERS	131,310.00 \$
<b>Total 1</b>	<b>1,495,380.00 \$</b>
Contingences (10 %)	149,538.00 \$
<b>Total 2</b>	<b>1,644,918.00 \$</b>
T.P.S. (5 %)	82,245.90 \$
T.V.Q. (9,975 %)	164,080.57 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1,891,244.47 \$</b>

Par:

  
 (Signature autorisée)

Compagnie:

**Norclair Inc.**

N° d'enregistrement - T.P.S.:

R10390 1088 RP 0001

N° d'enregistrement - T.V.Q.:

1000139854 TQ0001

 Émis le 1 mars 2018 ~~2017~~

**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**
**BORDEREAU DE SOUMISSION**
**RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION  
DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND**
**PROJET : 159400154**

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>A) PRÉPARATION DU SITE</b>				
1. Enlèvement du pavage et des fondations existantes, incluant traits de scie et disposition	1500 m.ca.	@	535.00 \$	8,025.00 \$
2. Maintien de la circulation, chemin de détour temporaire et signalisation durant les travaux	1 forfait	@	31,010.00 \$	31,010.00 \$
3. Enregistrement vidéo d'état des lieux	1 forfait	@	1,465.00 \$	1,465.00 \$
4. Détermination des radiers des regards et des diamètres des conduites d'égout existants (par regard)	6 unité	@	553.20 \$	3,319.20 \$
5. Gestion, déviation et pompage temporaire des eaux usées durant le chantier	1 forfait	@	47,390.00 \$	47,390.00 \$
6. Fouille aux endroits indiqués par l'Ingénieur	2 unité	@	3,560.00 \$	7,120.00 \$
<b>SOUS-TOTAL : PRÉPARATION DU SITE</b>				<b>98,329.20 \$</b>
<b>B) AQUEDUC (Provision)</b>				
1. Fourniture et pose d'un réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie (provision)	1 forfait	@	17,191.00 \$	17,191.00 \$
2. Conduite d'aqueduc existante à enlever et disposer hors site ou à abandonner	250 m.lin.	@	11.77 \$	2,942.50 \$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'aqueduc en PVC DR-18, incluant l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure - 150 mm dia.	250 m lin.	@	237.55 \$	59,387.50 \$
4. Déviation d'aqueduc (non montrée aux plans) avec raccords, joints de retenue et butée (provision) - 150 mm dia.	2 unité	@	8,853.00 \$	17,706.00 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
5. Fourniture et installation d'une vanne d'arrêt à siège résilient de Mueller modèle A2360 (AWWA-509) ou équivalent approuvé, incluant bouche à clé avec dessus ajustable de type AJBV de Mueller, colliers de serrage et protection cathodique - 150 mm dia.	2	unité @	3,065.00\$	6,130.00\$
6. Raccordement d'une conduite proposée à une conduite existante d'aqueduc	4	unité @	5,330.00\$	21,320.00\$
7. Essai d'étanchéité, nettoyage et désinfection de la conduite d'aqueduc - 150 mm dia.	250	m.lin. @	7.50\$	1,875.00\$
8. Fourniture et installation d'isolant rigide d'une épaisseur de 50 mm (provision)	300	m.ca. @	24.60\$	7,380.00\$
<b>SOUS-TOTAL : AQUEDUC (provision)</b>				<b>133,932.00\$</b>
<b>C) ÉGOUT SANITAIRE</b>				
1. Conduite existante d'égout sanitaire à enlever, incluant les "y" de nettoyage et la disposition hors site	900	m.lin. @	11.77\$	10,593.00\$
2. Regard d'égout sanitaire existant à enlever, incluant la disposition hors site	3	unité @	986.60\$	2,959.80\$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'égout sanitaire pression, incluant, coudes, raccords étanches, joints de retenue, l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure - 250 mm dia. PVC DR-26 - 400 mm dia. PVC DR-26 - 450 mm dia. PVC DR-26	35 75 190	m.lin. @ m.lin. @ m.lin. @	505.05\$ 1,236.95\$ 1,526.90\$	17,676.75\$ 92,771.25\$ 290,111.00\$
4. Fourniture et installation d'une chambre d'accès tel que fabriqué par Lécuyer, incluant cadre, guideur, couvercle et bloc(s) de béton coulé en place - Regard de nettoyage type (RN-01 et RN02) - Regard de purge d'air et réduit - Regard de nettoyage (RN-03)	2 1 1	unité @ unité @ unité @	26,791.00\$ 24,275.00\$ 57,215.00\$	53,582.00\$ 24,275.00\$ 57,215.00\$
5. Raccordement d'une conduite d'égout sanitaire proposée à un regard existant	1	unité @	4,120.00\$	4,120.00\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6. Connexion des conduites proposées à la chambre d'amenée des eaux et réaménagement de la chambre	1 forfait	@	24,400.00\$	24,400.00\$
7. Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et vérification des déformations de la conduite				
- Réception provisoire	300 m.lin.	@	20,35\$	6,105.00\$
- Réception définitive	300 m.lin.	@	16.05\$	4,815.00\$
8. Remplacement de pièces pour regard sanitaire en béton armé				
- Tête en béton, 200 mm de hauteur	2 unité	@	366.00\$	732.00\$
- Anneau de nivellement, 100 mm de hauteur	2 unité	@	122.00\$	244.00\$
9. Surexcavation de l'assise et fourniture et pose de pierre concassée (provision)	20 m.cu.	@	92.00\$	1,840.00\$
<b>SOUS-TOTAL : ÉGOUT SANITAIRE</b>				<b>591,439.80\$</b>
<b>D) ÉGOUT PLUVIAL</b>				
1. Conduite existante d'égout pluvial à enlever	20 m.lin.	@	124.15\$	2,483.00\$
2. Fourniture et pose d'une conduite d'égout pluvial, incluant excavation, assise, enrobage et remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure				
- 600 mm dia. TBA classe IV	25 m.lin.	@	389.50\$	9,737.50\$
3. Fourniture et installation d'un regard d'égout pluvial préfabriqué en béton armé tel que fabriqué par Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant excavation, assise, remblayage, cadre, couvercle et ajustement au niveau de la couche de base et d'usure				
- modèle M-1200	3 unité	@	7,277.00\$	21,831.00\$
4. Raccordement d'une conduite d'égout pluvial existante à une conduite proposée	2 unité	@	2,950.00\$	5,900.00\$
5. Nettoyage, essai d'étanchéité et inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial				
- Réception provisoire	25 m.lin.	@	39.60\$	990.00\$
- Réception définitive	25 m.lin.	@	16.05\$	401.25\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6. Nettoyage des ponceaux et de la conduite de surverse et inspection télévisée	325 m.lin.	@	16.05\$	5,216.25\$
<b>SOUS-TOTAL : ÉGOUT PLUVIAL</b>				46,559.00\$
<b>E) POSTE DE RELÈVEMENT</b>				
1. Fourniture et installation d'une station de pompage modèle SP-10000 de Lécuyer ou équivalent, incluant trappes, caillebotis, échelles, membrane d'étanchéité, isolant giclé, béton coulé en place, excavation, assise et remblai	1 forfait	@	119,970.00\$	119,970.00\$
2. Fourniture et installation d'une vanne papillon 400 mm et d'un actuateur modèle Rotork IQ T500, incluant tous les câbles de contrôles et électriques et la tige montante	1 forfait	@	10,506.00 \$	10,506.00 \$
3. Fourniture, installation, raccordement, étalonnage et mise en service du système de pompage, incluant les pompes, les flottes, les sondes, les systèmes de levage, les vannes, les clapets de retenue, les colonnes de refoulement, le manomètre, le purgeur d'air et toutes les conduites et les supports, ainsi que les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	89,523.00 \$	89,523.00 \$
4. Fourniture, installation et raccordement d'un système de mesure des dépôts, incluant une sonde de mesure modèle XPS15 et LUT420 de Siemens	1 forfait	@	4,202.00 \$	4,202.00 \$
5. Fourniture et installation d'un contrôleur de pompe Multismart et de son panneau en acier inoxydable type 4, incluant la mise en marche du poste et de tous les équipements	1 forfait	@	60,330.00 \$	60,330.00 \$
6. Fourniture et installation d'un système de ventilation, incluant tous les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	3,580.00 \$	3,580.00 \$
<b>SOUS-TOTAL : POSTE DE RELÈVEMENT</b>				288,111.00\$
<b>F) VOIRIE</b>				
1. Préparation et mise en forme de l'infrastructure de rue	2000 m.ca.	@	11.77\$	23,540.00\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2. Fourniture et pose de l'infrastructure routière				
- 400 mm d'épaisseur de sous-fondation en matériau granulaire de type MG-112	2000 m.ca.	@	14,98 \$	29,960.00 \$
- 200 mm d'épaisseur de fondation supérieure en pierre concassée de type MG-20	2000 m.ca.	@	11.77 \$	23,540.00 \$
3. Fourniture et pose du pavage - Couche de base d'enrobé bitumineux 65 mm d'épaisseur de type ESG-14, PG 58-34	2000 m.ca.	@	22.47 \$	44,940.00 \$
4. Fourniture et pose du pavage - Couche de surface d'enrobé bitumineux 45 mm d'épaisseur de type ESG-10, PG 58-34	2000 m.ca.	@	14.98 \$	29,960.00 \$
5. Fourniture et pose de pavage de correction de type EB-10C PG 58-34	30 t.m.	@	133.75 \$	4,012.50 \$
6. Marquage de la chaussée	200 m.l.	@	2.14 \$	428.00 \$
<b>SOUS-TOTAL : VOIRIE</b>				<b>156,380.50 \$</b>
<b>G) ÉLECTRICITÉ</b>				
1. Excavation et remblayage de tranchées	23 m.lin.	@	137.50 \$	3,162.50 \$
2. Massif de béton a deux conduits	23 m.lin.	@	110.00 \$	2,530.00 \$
3. Puits de tirage	2 unité	@	1,100.00 \$	2,200.00 \$
4. Installation électrique au puits de pompage	1 global	@	23,100.00 \$	23,100.00 \$
5. Installation électrique au bâtiment principal	1 global	@	6,600.00 \$	6,600.00 \$
6. Conduit 53 mm PVC rigide	10 m.lin.	@	22.00 \$	220.00 \$
7. Câble TECK90 3#6 awg (1000 V)	45 m.lin.	@	44.00 \$	1,980.00 \$
8. Conducteur #6 awg RWU90 vert	80 m.lin.	@	5.50 \$	440.00 \$
9. Conducteur #6 awg RWU90	40 m.lin.	@	5.50 \$	220.00 \$
10. Câble TECK90 20#14 awg (600 V)(contrôle Rotork)	35 m.lin.	@	44.00 \$	1,540.00 \$
11. Câble TECK90 2#8 awg (Rotork 24 V DC)	35 m.lin.	@	22.00 \$	770.00 \$
12. Câble TECK90 3#10 awg (Rotork 600 V)	35 m.lin.	@	17.60 \$	616.00 \$
13. Lampadaire à relocaliser	1 unité	@	4,840.00 \$	4,840.00 \$
14. Vérifications électriques	1 global	@	1,100.00 \$	1,100.00 \$
<b>SOUS-TOTAL : ÉLECTRICITÉ</b>				<b>49,318.50 \$</b>

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>H) DIVERS</b>				
1. Relevé topographique géoréférencé pour plans "conformes à l'exécution"	1 forfait	@	4,395.00 \$	4,395.00 \$
2. Déblai de matériaux de 1re classe par fragmentation mécanique	100 m.cu.	@	236.50 \$	23,650.00 \$
3. Disposition hors site des sols				
- <A	1600 t.m.	@	17.12 \$	27,392.00 \$
- A-B	300 t.m.	@	19.26 \$	5,778.00 \$
- B-C	300 t.m.	@	37.45 \$	11,235.00 \$
- >C	400 t.m.	@	84.55 \$	33,820.00 \$
4. Excavation et mise en pile temporaire de matériaux contaminés	2600 t.m.	@	6.45 \$	16,770.00 \$
5. Béton remblai (provision)	20 m.cu.	@	188.50 \$	3,770.00 \$
6. Enlèvement et installation d'une clôture existante	15 m.lin.	@	100.00 \$	1,500.00 \$
7. Ensemencement hydraulique	200 m.ca.	@	2.50 \$	500.00 \$
8. Barrières à sédiments	200 m.lin.	@	5.00 \$	1,000.00 \$
9. Aménagement paysager	1 forfait	@	1,500.00 \$	1,500.00 \$
<b>SOUS-TOTAL : DIVERS</b>				<b>131,310.00 \$</b>

**ANNEXE C**  
**RÈGLEMENT 1240-1**  
Immeubles dans le bassin de taxation du système  
d'aqueduc  
29 mars 2018

